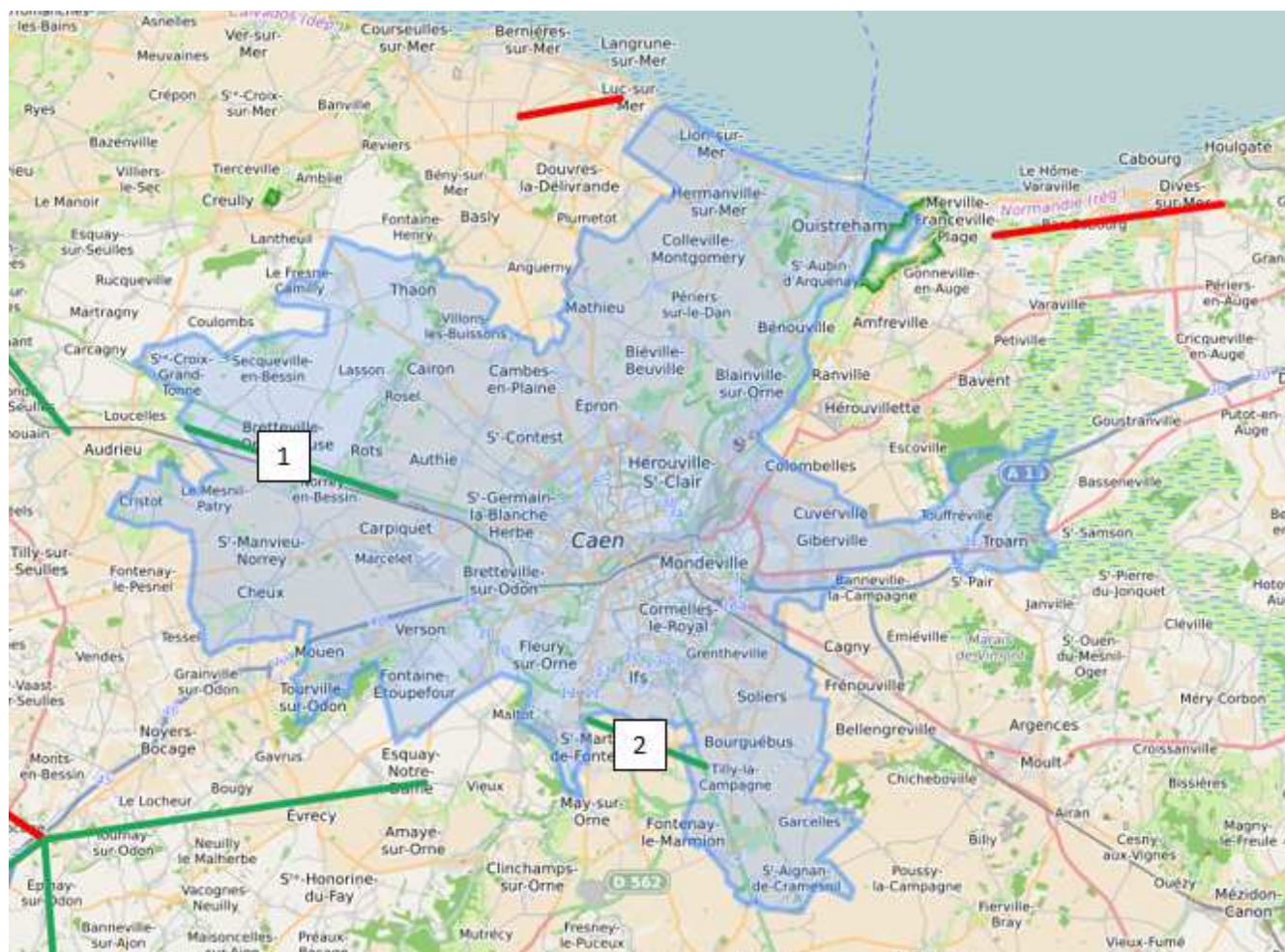


PT 3 – Servitude attachée aux réseaux de télécommunication

Concernant l'opérateur ORANGE : 2 faisceaux hertziens sont en service sur la Communauté urbaine de Caen la Mer. Ci-après les dégagements à prendre en compte en cas de projet de plus de 10 mètres de haut sur cette commune :

1 - Depuis le site de [BROUAY] [(X 49°12'58"N . Y 0°33'29"W)] dans l'azimut 108.23° vers le site de [CARPIQUET 2] [(X 49°11'44"N . Y 0°27'46"W)] prendre 15 mètres de part et d'autre de l'axe du faisceau

2 - Depuis le site de [S MARTIN DE FONTENAY] [(X 49°7'41"N. Y 0°22'25"W)] dans l'azimut 111.67° vers le site de [TILLY LA CAMPAGNE] [(X 49°6'51"N . Y 0°19'13"W)] prendre 11 mètres de part et d'autre de l'axe du faisceau



Ces éléments n'incluent que les faisceaux hertziens d'Orange et non les autres activités qui pourraient être impactées (Mobiles, Câbles, Fibres optiques etc...).

En cas de nouveau projet de construction de plus de 10 mètres de haut sur ce secteur, je vous invite à nous consulter à l'adresse : consultation.faisceaux-hertziens@orange.com